

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

15 mars 2024

DATE de publication de la délibération

26 mars 2024

Séance du vendredi 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 23

Votants 26

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie (arrive à 19h45 au point 2), LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure (arrive à 19h46 au point 2), GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe (arrive à 19h25 au point 2 et part au point 8 à 21h30), FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (arrive à 20h30 au point 2), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianny, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon. Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GARÇON Isabelle donne pouvoir à JEANNEAU Luc ; BOLIVARD Régis donne pouvoir à BIMBOT Frédéric ; DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice.

Secrétaire de séance : LEMARCHANDEL Franck, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°220324-2 : Approbation du Compte Financier Unique de la Commune

Considérant la généralisation du fonctionnement du Compte Financier Unique et de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Monsieur Blaise TOUZARD rappelle qu'au 31 janvier 2024, la commune de TINTÉNIAC a clôturé son exercice budgétaire 2023.

Le fonctionnement du Compte Financier Unique entraîne des échanges de données entre le Service de Gestion Comptable de Dol-de-Bretagne et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Ce Compte Financier Unique rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget.

Il est constaté que les autorisations de dépenses et de recettes effectuées par le Conseil Municipal de TINTÉNIAC lors des différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

Monsieur Blaise TOUZARD présente ensuite le compte financier unique en détails.

LES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° CHAPITRE	INTITULÉ DU CHAPITRE	B.P. 2023 + DM	Réel 2023	%
011	Charges à caractère général	1 098 570,00 €	913 924,72 €	83,19%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 529 111,19 €	1 474 080,96 €	96,40%
014	Atténuations de produits	201 200,00 €	200 536,00 €	99,66%
65	Autres charges de gestion courante	524 658,00 €	506 744,19 €	96,58%
66	Charges financières	51 411,00 €	51 410,74 €	99,99%
67	Charges spécifiques	500,00 €	423,20 €	84,64%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	141,00 €	141,00 €	100%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		3 405 591,19 €	3 147 260,81 €	92,41%

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 035-213503378-20240322-CFUCOMMUNE2023-BF

023	Virement à la section d'investissement	80 931,00 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	360 000,00 €	353 218,16 €	98,12%
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		440 931,00 €	353 218,16 €	80,11%
TOTAL		3 846 522,19 €	3 500 478,97 €	91,00%

LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
N° CHAPITRE	INTITULÉ DU CHAPITRE	B.P. 2023 + DM	Réel 2023	%
002	Excédent de fonctionnement reporté	47 277,19 €		
013	Atténuations de charges	17 145,00 €	34 500,39 €	201,23%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	145 490,00 €	182 159,18 €	125,20%
73	Impôts et taxes (hors 731)	298 479,00 €	296 796,00 €	99,43%
731	Fiscalité locale	1 702 580,00 €	1 712 253,82 €	100,56%
74	Dotations et participations	1 553 783,00 €	1 582 565,08 €	101,85%
75	Autres produits de gestion courante	72 500,00 €	92 348,33 €	127,37%
76	Produits financiers	0 €	871,86 €	
77	Produits spécifiques	1 000,00 €	78,30 €	7,83%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES RÉELLES		3 838 254,19 €	3 901 572,96 €	101,64%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 268,00 €	8 268,00 €	100%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		8 268,00 €	8 268,00 €	100%
TOTAL		3 846 522,19 €	3 909 840,96 €	101,64%

LES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
N° CHAPITRE	INTITULÉ CHAPITRE	B.P. 2023 + DM	Réel 2023	%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	33 542,96 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00 €	3 341,65 €	11,13%
16	Emprunts et dettes assimilées	387 040,00 €	338 945,21 €	87,57%
20	Immobilisations incorporelles	87 659,61 €	14 294,61 €	16,30%
204	Subventions d'équipement versées	332 375,99 €	162 015,27 €	48,74%
21	Immobilisations corporelles	689 130,24 €	482 652,72 €	70,03%
23	Immobilisations en cours	1 364 205,81 €	601 960,23 €	44,12%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		2 923 954,61 €	1 603 209,69 €	54,83%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 268,00 €	8 268,00 €	100%
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		8 268,00 €	8 268,00 €	100%
TOTAL		2 932 222,61 €	1 611 477,69 €	54,95%

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
N° CHAPITRE	INTITULÉ CHAPITRE	B.P. 2023 + DM	Réel 2023	%
024	Produits des cessions d'immobilisations	412 000,00 €	0 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	396 175,01 €	432 960,60 €	109,28%
13	Subventions d'investissement	1 136 502,76 €	394 422,27 €	34,70%
16	Emprunts et dettes assimilées	545 173,84 €	600 000,00 €	110,05%
21	Immobilisations corporelles	0 €	56,56 €	
27	Autres immobilisations financières	1 440,00 €	20 190,00 €	1402,08%
TOTAL RECETTES RÉELLES		2 491 291,61 €	1 447 629,43 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	80 931,00 €		

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 000,00 €	353 218,16 €	98,11%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		440 931,00 €	353 218,16 €	80,10%
TOTAL		2 932 222,61 €	1 800 847,59 €	61,41%

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune.

RÉSULTATS DE LA COMMUNE 2023

		SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
RÉALISATION DE L'EXERCICE 2023	Dépenses	3 500 478,97 €	1 611 477,69 €
	Recettes	3 909 840,96 €	1 800 847,59 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023		409 361,99 €	189 369,90 €
REPORT DE L'EXERCICE 2022	Dépenses		33 542,96 €
	Recettes	47 277,19 €	
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023		456 639,18 €	155 826,94 €
RESTES À RÉALISER 2023	Dépenses		901 323,73 €
	Recettes		742 080,49 €

- Il est constaté que les résultats de clôture 2023 de la commune sont :
- En section de fonctionnement : + 456 639,18 €
 - En section d'investissement : + 155 826,94 €

L'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que si le Maire peut assister au Conseil Municipal où sont votés les comptes de la commune, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-31,

Vu les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique,

Par délibération n°180621-6, complétée par la délibération n°221021-7, la commune de TINTÉNIAC s'est inscrite à l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice budgétaire 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023, approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023, approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2024, approuvant la décision modificative n°3,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2024, approuvant la décision modificative n°4,

Vu le Compte Financier Unique 2023 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal,

Vu la présentation en commission « Finances – Administration Générale » du 14 mars 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur – la commune de TINTÉNIAC – et le comptable – le Service de Gestion Comptable de DOL-DE-BRETAGNE,

Considérant que, dans ce cadre, après que les conditions d'exercice du budget de l'exercice 2023 aura été exposées à l'Assemblée, Monsieur le Maire quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. Frédéric BIMBOT, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie,

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (6 abstentions du groupe de l'opposition : BLANDIN Béatrice avec le pouvoir de d'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon), et en l'absence de Monsieur le Maire qui a quitté la salle, le Conseil Municipal adopte le Compte Financier Unique 2023 de la commune de TINTÉNIAC, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Franck LEMARCHANDEL



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **26 mars 2024**.

De sa publication sur le site Internet de la commune le **26 mars 2024**.